



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Sixième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information
d'APIRG (IIM/SG6)*(Nairobi, 31 juillet — 3 août 2023)***Point 6 : Activités devant être coordonnées avec les équipes de soutien à la sécurité (SST) du RASG-AFI****WP6.1. Identification des conclusions et des décisions dont la mise en œuvre doit être coordonnée avec les SST du RASG-AFI***(Note présentée par le Secrétariat)*

RÉSUMÉ
<p>La présente note de travail rappelle les orientations édictées par le Mandat générique des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et appelle à identifier les mesures prises par la réunion IIM/SG6 qui nécessitent l'attention des équipes de soutien à la sécurité (SST) du RASG-AFI.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p>
<p>RÉFÉRENCE (S) :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mandat générique des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG)▪ Rapport de la réunion APIRG/25
<p>La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques : A – Sécurité, B — Capacité et Efficacité de la navigation aérienne</p>

1. INTRODUCTION

- 1.1 Les orientations édictées par le Mandat générique des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) appellent les PIRG à veiller à ce que les rapports de leurs réunions soient communiqués aux organes directeurs de l'OACI dans un format standardisé pour leur permettre d'identifier les difficultés régionales et les difficultés naissantes. Il est aussi rappelé que ces rapports devraient comprendre, notamment une liste des questions devant être coordonnées avec le RASG et un bref résumé des résultats des échanges y relatifs.

2. ANALYSE

- 2.1. La cinquième réunion du Sous-groupe IIM d'APIRG (IIM/SG5) qui s'est tenue virtuellement du 26 au 29 juillet 2022 n'avait identifié aucune question nécessitant une coordination avec les SST du RASG-AFI.

- 2.2. La réunion IIM/SG6 s'est penchée notamment sur des initiatives visant à faciliter davantage la planification régionale, les activités de mise en œuvre, le Plan de navigation aérienne AFI, les carences de navigation aérienne dans les domaines AIM, CNS et MET, l'état d'avancement de l'exécution des projets d'APIRG, ainsi que les éléments ASBU pour lesquels le niveau de compte rendu par les États est encore faible dans la région.
- 2.3. La réunion IIM/SG6 a pris des mesures visant à résoudre les problèmes et les difficultés identifiés en ce qui concerne la capacité et l'efficacité de la navigation aérienne. Certaines de ces mesures peuvent être liées à la sécurité et la réunion devrait par conséquent examiner cette éventualité.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

- 3.1 La réunion est invitée à :
- a) Prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
 - b) Identifier clairement les mesures qui nécessitent l'attention des équipes de soutien à la sécurité du RASG et les soumettre à l'attention de l'APIRG, par l'intermédiaire du Comité de coordination des projets (APCC).

3.2 *Projet de Conclusion/Décision 6/xx : Titre de la Conclusion/Décision*

Il est conclu/décidé que ;

.....

.....

----- FIN -----